



# Commune de LA ROCHE-CHALAIS

## Avis de mise à disposition du projet de modification simplifiée N° 1 du PLU

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-31 et suivants, l'article L 153-45 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 novembre 2015, applicable depuis le 9 janvier 2016,

Vu l'arrêté du Maire de la commune du 13 juin 2016 engageant la procédure de modification simplifiée n° 1 de la commune de LA ROCHE-CHALAIS,

Vu les pièces du dossier soumis à la disposition du public,

Considérant la nécessité de fixer les modalités de mise à disposition du public du dossier ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable au projet de dossier de modification simplifiée du PLU tel qu'il est présenté ;
- Dit que le dossier du projet de modification simplifiée et l'exposé de ses motifs seront mis à **disposition du public du lundi 3 avril au 2 mai 2017 inclus** :
  - A la Mairie de La Roche-Chalais, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h
  - A la Mairie annexe de St Michel l'Ecluse et Léparon, les mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h
  - A la Mairie annexe de St Michel de Rivière, les mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 17h

Un registre sera ouvert dans chaque mairie pour permettre au public de consigner ses observations.

Le Maire,  
Jacques MENUT